

CONDITIONS D'UTILISATION DU TIERS-LIEU (Usage partenaires)

Vous êtes sur le point d'utiliser gratuitement le Tiers-Lieu de CocoonAuto, félicitation et merci pour votre intérêt !

Quelques informations à prendre en compte pour pouvoir coopérer positivement :

1. Conditions d'accord préalable

Réservations

Pour toute demande de réservation, merci de remplir la « *fiche de réservation* » adjointe.

De même, nous vous demanderons par son biais, de nous adresser par mail :

- Photocopie de votre carte d'identité (ou celle de l'animateur)
- Attestation d'assurance (pour nous assurer que vous et votre public seront couverts lors de vos ateliers-rencontres)
- Dans le but de lier plus de liens et de nous accorder sur l'utilisation des espaces du Tiers-Lieu, nous vous proposons de signer une *convention*.

Une fois la convention établie, vous disposerez de l'accès au Tiers-Lieu sur simple réservation préalable.

Attention ! Nous vous prions de respecter un délai d'une semaine préalable à la date de votre évènement pour réaliser votre réservation et nous retourner ces documents.

Annulations / changement de dates

Si vous êtes amenés à annuler votre réservation, ou vous avez besoin de la reporter, svp adressez vous par mail à Marina Grosset avec un minimum de 48 heures d'anticipation : marina.grosset@cocoonauto.fr

2. Votre public

Les participants

Chaque partenaire choisi son sujet, ses dates, et prépare ses ateliers-rencontres. Il peut aussi ramener son public, ou bien nous l'aider à le capter, à travers la diffusion des évènements sur notre site Web et nos réseaux sociaux !

Combien de participants ?

Il n'existe pas de quantité minimum de participants, sentez vous libre d'organiser selon votre objectif votre public.

Quant aux quantités maximums :

- Les 2 salles ont une capacité maximum de de 12 participants
- L'une est extensible à 30 participants, sur demande
- Les ateliers en extérieur (jardin en permaculture, verger de maraude...) n'ont pas de capacité d'accueil limitée, c'est à discuter ensembles !

Dans la fiche de réservation, nous vous demanderons si vous acceptez du public externe (par exemple des clients de CocoonAuto intéressés par votre sujet), en cas de ne pas être déjà au complet.

Registre des participants

Dans une démarche solidaire, nous vous demandons de nous fournir le registre de vos participants à CocoonAuto, afin que nous puissions leur proposer de participer à notre démarche écologique et humaine, en nettoyant leur voiture chez nous, ainsi que de continuer à leur proposer des ateliers-rencontres.

A vote arrivée, nous vous distribuerons des badges de couleur, permettant de vous identifier comme utilisateur du Tiers-Lieu au sein de CocoonAuto. Nous vous demanderons de distribuer ces badges à votre public, et de les rendre à la fin de votre atelier-rencontre.

Echange de bon procédé

Le Tiers-Lieu étant un espace mis à disposition gratuitement dans le but de véhiculer des valeurs humaines et écologiques, il doit donc garder un esprit solidaire. C'est-à-dire que les partenaires peuvent faire payer un apport à leur public, mais les prix doivent rester raisonnables, accessibles, et être transparents sur l'utilisation des fonds récoltés. Par ailleurs, la gratuité est obligatoire pour les salariés de notre entreprise.

3. Conditions liées à l'insertion des salariés

CocoonAuto est une entreprise adaptée, très investie dans des valeurs humaines et sociales, qui accompagne professionnellement des personnes éloignées de la vie active ou en situation de handicap. Nous les aidons à définir un projet professionnel pour ensuite qu'ils réussissent leur insertion dans une autre entreprise.

Nous souhaitons donc les intégrer aux dynamiques du Tiers-Lieu, afin qu'ils puissent prendre contact avec le monde de l'ESS, et s'intéresser à d'autres modes de vivre et travailler.

Pour ce faire, nous demandons à nos partenaires que les ateliers-rencontres respectent les conditions suivantes :

- Sujets accessibles au grand public
- Garder au moins 2 places pour que nos salariés puissent participer de vos ateliers-rencontre
- Préparer des supports visuels pour vos ateliers-rencontres, afin de faciliter la participation de nos salariés malentendants (par exemple des PPT, tableaux, supports écrits, dessins, etc.)

Enfin, nous rappelons que le Tiers-Lieu n'est pas fait pour :

- Des réunions de travail / conférences internes aux institutions
- La promotion de partis politiques ou religions
- Des sujets qui n'ont pas de relation avec les valeurs de l'ESS

4. Respect des espaces et des plages horaires

Nous vous prions de respecter les plages horaires établies sur votre fiche de réservation. De la même manière, les espaces que vous utiliserez sont la responsabilité de tous, prenons en soin ! Il n'existera pas d'état des lieux, nous préférons nous baser sur la confiance, mais nos salariés vérifieront les conditions des lieux avant votre départ.

5. Stationnement

Les places de stationnement sont limitées sur le parking de CocoonAuto. Nous vous proposons donc d'inviter votre public à stationner à l'extérieur du site.

Cependant, le ou les animateurs pourront stationner à l'intérieur, afin de faciliter le transport de matériel.

6. Autres

Pour tout autre doute, n'hésitez pas à contacter la Coordinatrice du projet Tiers-Lieu, Marina Grosset, par e-mail : marina.grosset@cocoonauto.fr (Marina est sourde, nous vous demandons donc de communiquer par voie écrite).